

**MISSION BON ACCUEIL /  
WELCOME HALL MISSION**

**ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	<b>PAGE</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats et soldes des fonds	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 25



**Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP**  
606, rue Cathcart, Bureau 200  
Montréal, QC  
Canada H3B 1K9

T: 514.866.8553  
F: 514.866.8469

montréal@bakertilly.ca  
[www.bakertilly.ca](http://www.bakertilly.ca)

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Au Conseil d'administration de  
**Mission Bon Accueil /**  
**Welcome Hall Mission**

*Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission**, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2024, les états des résultats et des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission** au 30 septembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec.

*Fondement de l'opinion*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Mission tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la Mission et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, à l'excédent des produits sur les charges, aux actifs, aux soldes de fonds ou aux flux de trésorerie.

Par ailleurs, en plus d'être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ces états financiers ont été dressés conformément à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec, laquelle exige que tout actif financé en vertu de ses conventions hypothécaires soit amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'hypothèque, soit 40 ans.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

*Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.*

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mission.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mission à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Montréal s.e.n.c.r.l./llp*

Montréal (Québec)  
le 5 décembre 2024

<sup>1</sup>CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse et les équivalents d'encaisse (note 3)	<b>4 583 217</b>	\$ 4 194 290
Titres négociables	<b>248 716</b>	\$ 966 363
Dépôt à terme (note 4)	<b>210 573</b>	\$ 200 693
Débiteurs (note 5)	<b>635 127</b>	\$ 485 092
Stocks (note 6)	<b>1 285 018</b>	\$ 1 602 423
Frais payés d'avance	<b>172 380</b>	\$ 149 690
	<hr/>	<hr/>
	<b>7 135 031</b>	\$ 7 598 551
<b>Immobilisations corporelles (note 7)</b>	<b>19 380 306</b>	\$ 13 409 003
<b>Encaisse affectée à long terme et titres négociables (note 8)</b>	<b>7 135 000</b>	\$ 6 036 000
	<hr/>	<hr/>
	<b>33 650 337</b>	\$ 27 043 554
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	<b>2 444 456</b>	\$ 2 704 461
Obligation contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<b>-</b>	\$ 42 552
Emprunts hypothécaires à payer échéant au cours du prochain exercice (note 11)	<b>1 302 962</b>	\$ 250 679
Subventions reportées échéant au cours du prochain exercice (note 12)	<b>1 598 161</b>	\$ 1 562 715
	<hr/>	<hr/>
<b>Emprunts hypothécaires à payer (note 11)</b>	<b>5 345 579</b>	\$ 4 560 407
<b>Subventions reportées (note 12)</b>	<b>6 488 130</b>	\$ 4 302 759
	<hr/>	<hr/>
	<b>2 644 362</b>	\$ 2 765 458
	<hr/>	<hr/>
	<b>14 478 071</b>	\$ 11 628 624
<b>SOLDES DES FONDS</b>		
<b>Fonds grevés d'aflectations</b>	<b>4 561 247</b>	\$ 3 847 629
<b>Fonds d'immobilisations</b>	<b>11 237 896</b>	\$ 8 461 703
<b>Fonds de fonctionnement</b>	<b>3 373 123</b>	\$ 3 105 598
	<hr/>	<hr/>
	<b>19 172 266</b>	\$ 15 414 930
	<hr/>	<hr/>
	<b>33 650 337</b>	\$ 27 043 554

*Au nom du conseil:*

Enzo Gabrielli , administrateur  
 , administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION  
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DES FONDS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDES DES FONDS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023**

	Affectations internes						Affectations externes			Total	
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations		Fonds de fonctionnement des Logements de transition	Fonds de fonctionnement des Résidences	Fonds de prévoyance des Résidences	Fonds de prévoyance de Logement				
		Fonds de legs	Fonds de liquidités de prévoyance								
<b>Produits</b>											
Dons de particuliers	7 844 475	\$								7 844 475 \$	
Dons d'entreprises et autres	2 097 427									3 969 862	
Subventions publiques (note 13)	9 890 940									10 263 868	
Fournitures données	8 872 365									8 900 718	
Loyers, frais de service et subventions (note 13)	567 195									1 165 623	
Intérêts et autres	652 240									664 013	
Ajustement à la juste valeur des titres négociables	547 304									547 304	
	<u>30 471 946</u>									<u>33 355 863</u>	
<b>Charges</b>											
Charges (note 15)	19 031 749									19 882 454	
Coût des fournitures distribuées (note 16)	10 614 445									10 748 050	
Réparation et rénovations (recouvrement)	475 338									484 918	
Intérêts hypothécaires	125 286									228 326	
Reserves										400	
Amortissement										735 461	
	<u>30 246 818</u>									<u>32 079 610</u>	
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<u>225 127</u>									<u>1 276 254</u>	
<b>Solde, début de l'exercice</b>	<u>3 705 228</u>									<u>14 138 276</u>	
<b>Transferts interfonds et autres</b>											
Remboursement de capital	(752 858)										
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 7)	(293 049)										
Transfer de l'amortissement des Résidences au fonds d'immobilisations	116 811										
Transfer de l'amortissement des Logements de transition au fonds d'immobilisations	104 338										
Allocation de la réserve de fonds											
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<u>3 105 598</u>	\$	<u>8 461 703</u>	\$	<u>3 234 597</u>	\$	<u>2 190 096</u>	\$	<u>(151 457)</u>	<u>\$ 91 155</u>	

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Activités d'exploitation des produits sur les charges</b>		
Excédent de l'exercice	3 757 336 \$	1 276 254 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	627 806	735 461
Dons de fournitures autres qu'en espèces	(7 752 606)	(8 900 718)
Frais sans décaissements relatifs aux biens distribués	8 070 011	9 077 701
Gain à la cession de titres négociables	(282 688)	(82 212)
Ajustement à la juste valeur des titres négociables	(933 408)	(547 304)
Apport aux fonds de réserve	-	400
Amortissement des subventions reportées	<u>(121 096)</u>	<u>(121 096)</u>
Total des rajustements	3 365 355	1 438 486
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs	(150 035)	(59 863)
Augmentation des frais payés d'avance	(22 690)	(10 501)
(Diminution) augmentation des crébiteurs et charges à payer	(260 005)	736 431
Augmentation (diminution) des subventions reportées	<u>35 446</u>	<u>(4 304)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 968 071</u>	<u>2 100 249</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Augmentation du dépôt à terme	(9 880)	(8 843)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 099 109)	(293 049)
Acquisition de titres négociables	(2 035 208)	(2 413 827)
Produits des ventes de titres négociables	<u>2 869 951</u>	<u>2 333 580</u>
Flux de trésorerie affectées aux activités d'investissements	<u>(2 274 246)</u>	<u>(382 139)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de contrat de location-acquisition	(42 552)	(97 139)
Remboursement de l'emprunt hypothécaire à payer	<u>(262 346)</u>	<u>(655 719)</u>
Flux de trésorerie affectées aux activités de financement	<u>(304 898)</u>	<u>(752 858)</u>
<b>Augmentation de l'encaisse et des équivalents d'encaisse</b>	388 927	965 252
<b>Encaisse et les équivalents d'encaisse au début de l'exercice</b>	<u>4 194 290</u>	<u>3 229 038</u>
<b>Encaisse et les équivalents d'encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u>4 583 217 \$</u>	<u>4 194 290 \$</u>

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

#### **1. Nature de la Mission et base de présentation**

Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission (Mission) est un organisme sans but lucratif de services à la collectivité. La Mission offre divers services à la collectivité à Montréal et est vouée à amener les gens dans le besoin à prendre conscience de leurs forces en répondant à leurs besoins spirituels, émotifs et physiques.

Le projet Les Résidences Bon Accueil (Résidences), dont les activités ont commencé en 2005, offre des logements à prix modique, situés dans l'immeuble principal de la Mission, dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de réintégration sociale à l'intention d'hommes souffrant de toxicomanie, d'alcoolisme et d'autres dépendances. Un volet des ententes initiales de financement exige que le programme soit géré de façon indépendante. En novembre 2009, les Résidences ont obtenu une certification du gouvernement du Québec faisant du projet un centre approuvé de réhabilitation.

Les activités des Logements de transition Mission Bon Accueil (les Logements de transition) ont débuté en 2014 afin de fournir des logements à prix modiques. Les Logements sont situés dans deux immeubles appartenant à la Mission situés sur les rues Delinelle et de Courcelle.

Le certificat original de constitution de la Mission a été accordé le 16 juin 1905 en vertu de l'article 3097 de la loi (1899) 62 Victoria C.32 intitulée « An Act To Amend The Law Respecting Mutual Benefit Associations and Charitable Associations ». Le 18 août 2009, une prorogation de sa constitution a été accordée à la Mission par lettres patentes de conversion en vertu de l'article 221 de la partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Aux termes de la prorogation, la Mission a remplacé sa dénomination sociale « La Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission » par « Mission Bon Accueil / Welcome Hall Mission ». La Mission est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ces états financiers combinent les comptes et les activités de la Mission, du projet Les Résidences et du projet Les Logements. Les produits et les charges de ces deux divisions sont présentés séparément à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, et l'actif et le passif des deux divisions ont été présentés dans les notes complémentaires. Tous les actifs et passifs interdivisions ont été compensés.

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## **2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentés à la Partie III du Manuel de CPA Canada et à la clause 8.3 des conventions hypothécaires et d'exploitations conclues avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les projets des Résidences et des Logements de transition.

Les principales conventions comptables adoptées sont les suivantes :

### **(a) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés d'éléments d'actif et de passif, sur la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes de déclaration.

Les principales estimations faites par la direction s'appliquent à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à la juste valeur marchande des produits tirés de biens en nature, aux fournitures et à l'évaluation des stocks. Ces estimations sont examinées périodiquement et les montants connexes sont présentés dans le bénéfice de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **(b) Instruments financiers**

#### **(i) Évaluation des instruments financiers**

La Mission comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

La Mission comptabilise ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des valeurs négociables, lesquelles sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont portées à l'excédent des produits sur les charges.

Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent l'encaisse et les équivalents d'encaisse, le dépôt à terme et les débiteurs nets des créances gouvernementales.

Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les crébiteurs et charges à payer à l'exclusion des versements gouvernementaux, l'obligation contrat de location-acquisition ainsi que les emprunts hypothécaires.

La Mission a choisi de présenter tous ses titres négociables à la juste valeur.

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **(ii) Perte de valeur**

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont évalués pour déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation possible, et toute perte de valeur est comptabilisée à l'excédent des produits sur les charges. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date du renversement si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant du renversement est comptabilisé à l'excédent des produits sur les charges.

### **(c) Comptabilité par fonds**

La Mission applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

#### **(i) Fonds d'immobilisations**

Le fonds d'immobilisations comptabilise les subventions publiques consenties et les dons versés à la Mission et aux Résidences dans le but précis d'acquérir les actifs comptabilisés dans les immobilisations corporelles. Les amortissements liés aux fonds de fonctionnement des Résidences et des Logements de transition sont réaffectés annuellement au fonds d'immobilisations du fonds général afin de refléter les actifs nets réels disponibles pour les Résidences et les Logements de transition. L'excédent des dépenses sur ces montants est viré au fonds d'immobilisations au besoin. Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont présentées déduction faite de tout endettement connexe.

#### **(ii) Fonds de legs**

Les sommes léguées sans restriction par testament à la Mission viennent s'ajouter au fonds de legs au moment du décès d'un donneur. Ces legs ne sont pas considérés comme des produits de fonctionnement et sont grevés d'une affectation d'origine interne pour un emploi au gré du Conseil d'administration. Les legs sont virés au fonds de fonctionnement, au gré du Conseil d'administration, pour pourvoir aux insuffisances de caisse, régler des acquisitions mineures d'immobilisations et acquitter des remboursements de capital au besoin.

#### **(iii) Fonds de liquidités de prévoyance**

Le Conseil d'administration a choisi d'établir un fonds de réserve pour éventualités afin d'affecter un certain montant pour pourvoir aux insuffisances de caisse. Ces fonds seront virés au fonds de fonctionnement, ou de celui-ci, au gré du Conseil d'administration.

#### **(iv) Fonds de fonctionnement des Résidences**

Les Résidences obtiennent leurs produits de subventions municipales et de divers autres paliers gouvernementaux, ainsi que des loyers perçus et des charges récupérées des locataires. Les charges sont affectées soit en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, soit selon la meilleure estimation de la direction.

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **(c) Comptabilité par fonds (suite)**

#### **(v) Fonds de fonctionnement des Logements de transition**

Les Logements de transition obtiennent leurs produits de subventions municipales et de divers autres paliers gouvernementaux, ainsi que des loyers perçus. Les charges sont affectées soit en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, soit selon la meilleure estimation de la direction.

#### **(vi) Fonds de prévoyance des Résidences**

La SHQ requiert que les Résidences établissent un fonds de prévoyance afin de couvrir les coûts de remplacement d'immobilisations et autres dépenses. Le montant minimum devant être contribué est déterminé par la SHQ.

#### **(vii) Fonds de prévoyance des Logements de transition**

La SHQ requiert que les Logements de transition établissent un fonds de prévoyance afin de couvrir les coûts de remplacement d'immobilisations et autres dépenses. Le montant minimum devant être contribué est déterminé par la SHQ.

### **(d) Encaisse, encaisse affectée à long terme et titres négociables**

L'encaisse et les équivalents se composent de dépôts détenus auprès de banques commerciales, de placements dans des fonds du marché monétaire et de placements à court terme, soit des placements ayant une date d'échéance de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les titres négociables se composent de titres d'emprunt et de participation cotés sur un marché actif. La trésorerie et les titres négociables affectés par la Mission aux fonds de prévoyance, aux produits reportés et aux sommes détenues en fiducie sont comptabilisés au titre de l'encaisse affectée à long terme et titres négociables.

### **(e) Dépôts à terme**

Les dépôts à terme se composent de dépôts détenus auprès de banques commerciales. La trésorerie affectée par la Mission aux réserves et aux sommes détenues en fiducie est comptabilisée au titre de trésorerie grevée d'affections à long terme et dépôt à terme.

Les dépôts à terme sont des investissements liquides qui sont renouvelables annuellement.

### **(f) Stocks**

Les stocks se composent de produits alimentaires périssables et non périssables ainsi que de produits d'entretien qui ont été soit achetés, soit donnés. Les aliments et produits d'entretien sont évalués en fonction de la méthode du coût moyen pondéré au coût ou la valeur de remplacement estimée, selon le moins élevé des deux, déterminés en utilisant la méthodologie suivante:

- (i) La marchandise achetée est évaluée au coût d'achat.
- (ii) La marchandise donnée et pour laquelle la Mission émet un reçu est évaluée à un coût se rapprochant de la valeur au détail.

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **(f) Stocks (suite)**

- (iii) La marchandise donnée et pour laquelle la Mission n'émet pas de reçu est évaluée à la moyenne estimée de la valeur au détail d'une livre, estimée à 3,23 \$ la livre ou 7,13 \$ le kilogramme. Le prix moyen se situe dans la gamme de prix divulguée par Banques alimentaires Canada pour 2024, qui est basée sur les données de recherche compilées par un tiers.
- (iv) Les vêtements donnés et pour lesquels la Mission n'émet pas de reçu sont évalués en utilisant la moyenne estimée de la valeur au détail d'une livre, estimée à 0,10 \$ la livre ou 0,22 \$ le kilogramme.

Les aliments périssables, non périssables et les vêtements sont pesés lorsque reçus et un coût leur est attribué selon les méthodes ci-dessus. Le volume des produits liquides est convertis en poids et leur coût est attribué selon les mêmes méthodes.

La marchandise reçue sous forme de dons est comptabilisée comme marchandise donnée dans la période durant laquelle elle est reçue.

Les stocks qui sont par la suite distribués aux divers programmes de la Mission ou donnés à d'autres organismes sont comptabilisés comme une charge dans la période durant laquelle ils sont distribués.

### **(g) Immobilisations et amortissement**

Les immobilisations corporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles données sont comptabilisées à la juste valeur marchande à la date du don, si la valeur est vérifiable. Les frais engagés aux fins de l'entretien des immobilisations corporelles sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts capitalisés relatifs aux immobilisations corporelles comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la mise en valeur et à l'amélioration de l'élément d'actif pour les mettre dans un état approprié à leur utilisation envisagée. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations, à savoir:

Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	4 - 8 ans
Matériel informatique	4 ans

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée résiduelle du bail plus la première option de renouvellement.

L'amortissement des immeubles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5 %, exception faite des immeubles financés par la SHQ. Les conventions hypothécaires conclues avec la SHQ exigent que tout actif financé en vertu de ses conventions hypothécaires, y compris les Résidences et les Logements de transition, soit amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'hypothèque, soit 40 ans.

Les immobilisations corporelles payées ainsi que l'amortissement sont comptabilisés dans le fonds d'immobilisations.

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **(h) Obligations de location-acquisition**

Les contrats de location qui transfèrent en grande partie les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien à la mission sont traités comme une acquisition d'un actif et la naissance d'une obligation.

### **(i) Constatation des produits**

#### **(i) Apports en dons et legs affectés**

Les apports en dons et legs affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds approprié durant l'exercice au cours duquel ils sont reçus. En l'absence d'un fonds approprié, ces apports sont reportés jusqu'à ce que les sommes aient été décaissées conformément à l'affectation. Tous les autres apports sont constatés comme produits du fonds de fonctionnement durant l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

#### **(ii) Subventions publiques**

Les subventions publiques sont généralement comptabilisées à titre de produits durant l'exercice au cours duquel les fonds sont reçus. Lorsque ces fonds sont octroyés pour contrebalancer le coût d'acquisition d'immobilisations corporelles particulières ou des dépenses précises et que la réception de ces fonds est assurée, la subvention est comptabilisée de façon à assurer un bon rapprochement des fonds avec l'acquisition ou le décaissement.

#### **(iii) Fournitures données**

Les dons de marchandise comprennent des denrées alimentaires périssables et non périssables et des produits d'entretien. Le coût de toutes les fournitures données, assorties ou non d'un reçu, est comptabilisé selon la méthode comptable décrite à la note 2 (f). Les apports en stock sont comptabilisés comme fournitures données au cours de la période durant laquelle ils sont reçus.

#### **(iv) Revenus de placement**

Les revenus de placement gagnés et les dépenses engagées à l'égard de fonds grevés d'affectations sont affectés au fonds approprié sur une base précise ou proportionnelle, s'il y a lieu.

#### **(v) Revenus de location**

Les revenus de location sont constatés, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée des baux s'y rapportant. Les sommes recouvrées des locataires sont comptabilisées comme produits durant la période au cours de laquelle les frais connexes sont engagés.

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **(i) Constatation des produits (suite)**

#### **(vi) Biens en nature**

La Mission reçoit des divers services de bénévoles et de professionnels. Ces dons servent à venir en aide aux personnes dans le besoin. Des reçus sont émis à l'égard de dons d'effets pour lesquels une juste valeur marchande peut être établie et pour lesquels un reçu a été demandé. Seuls ces dons ont été comptabilisés au titre de biens en nature.

### **(j) Charges**

Les salaires, le coût des fournitures distribuées et les services sont affectés aux programmes particuliers en fonction des dépenses réelles lorsque celles-ci sont identifiables, ou selon les meilleures estimations de la direction. Les frais généraux et autres dépenses partagées sont attribués selon le prorata des salaires de chaque programme.

### **(k) Constatation des subventions provenant de la SHQ**

La SHQ accorde des subventions à la Mission afin d'aider au financement de projets d'habitations abordables. L'aide financière fournie peut prendre la forme d'un versement forfaitaire ou d'un emprunt hypothécaire payé par la SHQ au nom de la Mission.

Les subventions reçues sous forme de versements forfaitaires sont comptabilisées à titre de produits reportés. Les subventions reçues sous forme d'hypothèques sont d'abord comptabilisées comme subvention à recevoir d'un montant égal à l'emprunt hypothécaire assumé par la SHQ. Ce débiteur est réduit, sur la durée de l'emprunt hypothécaire, du montant des versements de capital faits par la SHQ. Selon les deux formes d'aide financière, le bien et les produits de subvention reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 40 ans, comme l'exige l'entente de subvention.

Aux termes de ce financement, la Mission est tenue de verser au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) une somme tirée de la réserve de gestion hypothécaire au début de la subvention ou à son dixième anniversaire. Ce montant est porté en diminution des produits de subvention reportés susmentionnés et comptabilisé dans les résultats sur une période de 40 ans, comme l'exige la SHQ.

## **3. Encaisse et les équivalents d'encaisse**

L'encaisse et les équivalents d'encaisse comprennent une somme d'environ 1 447 000 \$ (2023 – 1 441 000 \$) provenant des fonds affectés échéant au cours du prochain exercice. Cette somme sera distribuée selon son affectation prévue avant le 30 septembre 2025 (note 8) ainsi que deux dépôts arrivant à échéance dans un délai de 3 mois, d'un montant de 611 000 \$ et de 2 062 000 \$, portant un taux d'intérêt de 4,22 % et 4,21 %, et arrivant à échéance le 5 novembre 2024 et le 4 novembre 2024, respectivement.

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

**4. Dépôt à terme**

Le dépôt à terme, portant intérêt à 4,93 %, viendra à échéance le 23 janvier 2025.

**5. Débiteurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Taxes de vente à recevoir	150 643 \$	198 541 \$
Subvention gouvernement à recevoir	388 548	248 699
Autres	95 936	37 852
	<hr/> <b>635 127 \$</b>	<hr/> <b>485 092 \$</b>

Les débiteurs comprennent une somme d'environ 71 000 \$ (2023 - 94 000 \$) ayant trait aux Résidences ainsi qu'une somme d'environ 5 000 \$ (2023 - 6 000 \$) ayant trait aux Logements de transition.

**6. Stocks**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Denrées alimentaires	660 101 \$	453 507 \$
Vêtements et autres	624 917	1 148 916
	<hr/> <b>1 285 018 \$</b>	<hr/> <b>1 602 423 \$</b>

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**7. Immobilisations corporelles**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>Amortissement</b>	
	<b>cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>
	<b>Coût</b>	<b>Valeur nette</b>
Terrain	3 837 238 \$	2 786 477 \$
Bâtiments	23 577 924	10 274 975
Mobilier et matériel	2 097 957	175 348
Véhicules	1 105 458	44 811
Améliorations locatives	400 597	8 172
Équipement d'ordinateur	602 628	119 220
	<b><u>31 621 802 \$</u></b>	<b><u>19 380 306 \$</u></b>
	<b><u>12 241 496 \$</u></b>	<b><u>13 409 003 \$</u></b>

Durant l'année, les acquisitions suivantes ont été faites et acquittées à même l'encaisse :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Terrain	248 685 \$	- \$
Immeubles	2 539 122	193 401
Mobilier et matériel	266 480	36 359
Véhicules	35 017	7 441
Équipement d'ordinateur	9 805	55 848
	<b><u>3 099 109 \$</u></b>	<b><u>293 049 \$</u></b>

Au cours de l'année, la Mission a acquis le terrain et le bâtiment situés au 2222 Ontario E. pour un prix d'achat d'environ 4 975 000 \$. Une subvention fédérale de 600 000 \$ a été reçue dans le cadre du programme Vers un chez-soi pour financer l'acquisition du bâtiment. Au 30 septembre 2024, aucune amortissement n'a été enregistré pour le bâtiment, car il n'est pas encore disponible pour l'utilisation prévue.

Inclus dans l'amortissement cumulé est 3 161 781 \$ (2023 - 2 951 468 \$) relié aux actifs acquis pour l'entente d'hypothèque SHQ.

Inclus dans les véhicules est un camion acquis aux termes d'un contrat de location-acquisition au coût de 569 000 \$ (2023 - 567 000 \$) et ayant une valeur comptable approximative de néant (2023 - 7 000 \$), tel que le décrit la note 10.

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**8. Encaisse affectée à long terme titres négociables et dépôt à terme**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fonds de liquidités de prévoyance	<b>2 190 000 \$</b>	2 190 000 \$
Fonds de legs	<b>4 335 000</b>	3 235 000
Fonds de prévoyance des Résidences	<b>191 000</b>	191 000
Fonds de prévoyance des Logements de transition	<b>91 000</b>	91 000
Dons désignés - autres	<b>1 199 000</b>	1 027 000
Avance sur le programme de transition Hôtel Dieu	<b>606 000</b>	743 000
	<b>8 612 000</b>	7 477 000
Déduire : tranche échéant au cours du prochain exercice (note 3)	<b>1 477 000</b>	1 441 000
	<b>7 135 000 \$</b>	6 036 000 \$
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Titres négociables	<b>7 135 000 \$</b>	6 036 000 \$

Des titres négociables ayant une juste valeur d'environ 7 384 000 \$ (2023 - 7 003 000 \$) ont un coût de base d'environ 6 014 000 \$ (2023 - 6 566 000 \$). Les titres négociables sont affectées afin de répondre aux exigences des restrictions internes et externes.

**9. Créditeurs et charges à payer**

Les créditeurs et charges à payer comprennent les sommes approximatives suivantes :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créditeurs et charges à payer	<b>2 066 467 \$</b>	2 523 619 \$
Taxes de vente à payer	<b>336 938</b>	-
Retenues à la source	<b>41 051</b>	39 906
Subventions gouvernementales à payer	<b>-</b>	140 936
	<b>2 444 456 \$</b>	2 704 461 \$

Une somme d'environ 57 000 \$ (2023 - 242 000 \$) ayant trait aux Résidences et une somme de 1 500 \$ (2023 - 2 000 \$) ayant trait aux Logements de transition sont incluses dans les créditeurs et charges à payer.

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

**10. Obligation contrat de location-acquisition**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Obligation d'un montant initial de 89 417 \$, est arrivée à échéance le 19 novembre 2023 et a été entièrement remboursée.	- \$	6 491 \$
Obligation d'un montant initial de 46 203 \$, est arrivée à échéance le 1er décembre 2023 et a été entièrement remboursée.	-	11 410
Obligation d'un montant initial de 37 300 \$, est arrivée à échéance en avril 2024 et a été entièrement remboursée.	-	4 226
Obligation d'un montant initial de 178 299 \$, est arrivée à échéance le 15 mai 2024 et a été entièrement remboursée.	-	<u>20 425</u>
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	-	42 552
À plus d'un an	<u>- \$</u>	<u>42 552</u>
	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

# MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 11. Emprunts hypothécaires à payer

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
La Mission a contracté un emprunt hypothécaire d'un montant d'environ 1 682 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins, venant à échéance en octobre 2024 et portant intérêt au taux de 7,250 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital de 13 459 \$ et est garanti par le bâtiment annexe, le terrain de Notre-Dame Ouest, son contenu et les revenus locatifs. L'immeuble et le terrain ont une valeur comptable globale de 4 455 000 \$. La convention bancaire prévoit une clause qui exige de la Mission qu'elle respecte un ratio de couverture du service de la dette de 1,25 sur 1,00 et qu'elle maintient un revenu total brut minimal de 600 000 \$ sur l'immeuble Annexe. Au 30 septembre 2024, la Mission n'est pas en conformité avec la clause. L'emprunt hypothécaire a été renouvelé en novembre 2024.	1 372 770 \$	1 534 272 \$
Le 8 juillet 2024, la Mission a contracté un emprunt hypothécaire d'un montant de 3 500 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada, venant à échéance en août 2026, portant un taux d'intérêt de 6,04 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital de 11 667 \$ et est garantie par une hypothèque de premier rang sur la propriété située au 2222 Ontario Est. L'immeuble et le terrain ont une valeur comptable globale de 4 548 000 \$. La convention bancaire prévoit une clause qui exige de la Mission qu'elle respecte un ratio de couverture des charges fixes minimum de 1,00. Au 30 septembre 2024, la Mission respecte cette clause.	3 488 333	-
Le 6 novembre 2023, Les Logements de transition ont renouvelé leur emprunt hypothécaire d'un montant d'environ 1 996 000 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada, venant à échéance en novembre 2028 et portant intérêt au taux de 5,966 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 12 733 \$.	1 966 449	2 004 103
Les Résidences ont contracté un emprunt hypothécaire de 1 371 937 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada. L'emprunt vient à échéance en mai 2025 et porte intérêt au taux de 2,083 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 6 007 \$.	963 540	1 015 063
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	7 791 092	4 553 438
À plus d'un an	1 302 962	250 679
	<u><b>6 488 130 \$</b></u>	<u><b>4 302 759 \$</b></u>

# MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 11. Emprunts hypothécaires à payer (suite)

Le 14 novembre 2024, la Mission a renouvelé son emprunt hypothécaire d'un montant d'environ 1 359 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins. L'emprunt vient à échéance en octobre 2026 et porte intérêt au taux de 5,380 % par année. L'emprunt est remboursable en versements mensuels de capital de 13 459 \$.

Les remboursements de capital estimés s'établissent ainsi :

2025	1 302 962 \$
2026	3 550 052
2027	1 092 416
2028	45 234
2029	<u>1 800 428</u>
	<u>7 791 092 \$</u>

#### 12. Subventions reportées

	2024	2023
Subvention provinciale, en vertu du programme AccèsLogis de la SHQ, prévient de l'emprunt hypothécaire des Résidences, d'un montant initial de 2 237 125 \$.	<b>1 151 188 \$</b>	1 207 115 \$
Subvention municipale d'un montant initial de 726 338 \$ pour compenser le coût des Résidences.	<b>162 214</b>	191 269
Subvention provinciale, en vertu du programme AccèsLogis de la SHQ, de 1 500 200 \$ pour compenser le coût des Logements de transition.	<b>1 087 645</b>	1 125 150
Subvention municipale d'un montant initial de 504 150 \$ pour compenser le coût des Logements de transition.	<b>365 509</b>	378 113
Subvention reportée FQHC - Résidences.	<b>(195 045)</b>	(204 521)
Subvention reportée FQHC - Logements de transition.	<b>(131 054)</b>	(135 573)
Revenu reporté lié aux dons et autres.	<b>1 196 066</b>	1 023 620
Avance sur le programme de transition Hôtel Dieu	<b>606 000</b>	743 000
Déduire : Tranche échéant au cours du prochain exercice	<b>4 242 523</b>	4 328 173
Subventions reportées	<b>1 598 161</b>	1 562 715
	<b><u>2 644 362 \$</u></b>	<b><u>2 765 458 \$</u></b>

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**13. Subventions publiques**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Gouvernement provincial</b>		
Programme d'aide et accompagnement	8 550 \$	8 400 \$
Contribution de la Société d'habitation du Québec	45 590	45 590
Contrat d'intégration au travail	<u>19 417</u>	<u>51 201</u>
	<u><b>73 557</b></u>	<u><b>105 191</b></u>
<b>Ministère de la santé et des services sociaux</b>		
Mesure 5.3 - Programme Bienvenue	1 036 666	817 736
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) - Mission globale	2 104 666	2 017 319
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) - Mission globale - Résidences	150 781	136 340
HPSOC - aide financière des RHD	155 811	115 490
Subvention Programme Réh-Résidences	46 453	46 453
Soutien pour l'achat et distribution de denrées alimentaires	5 000	2 000
Mesure 6.1 - Hôtel Dieu	<u>5 899 150</u>	<u>6 240 460</u>
	<u><b>9 398 527</b></u>	<u><b>9 375 798</b></u>
<b>Gouvernement fédéral</b>		
Vers un chez soi-Projet Logement Montréal	586 113	656 325
Emploi - Subvention salariale	32 300	-
Accès communautaire coordonné en itinérance à Montréal	<u>360 084</u>	<u>-</u>
	<u><b>978 497</b></u>	<u><b>656 325</b></u>
<b>Gouvernement municipal</b>		
Contribution ville MTL et Min.S.S.	<u>224 054</u>	<u>126 554</u>
	<u><b>10 674 635 \$</b></u>	<u><b>10 263 868 \$</b></u>

Les loyers, frais de service et subventions comprennent les subventions municipales suivantes:

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Contribution ville MTL - OHM	<u>278 777 \$</u>	<u>323 737 \$</u>

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

#### **14. Récupération de charges**

Au cours de l'exercice, la Mission a acquitté diverses charges pour le compte des Résidences et des Logements de transition. Ces charges ont été facturées aux Résidences et aux Logements de transition et sont comprises dans le compte de charges approprié des Résidences et des Logements de transition.

#### **15. Charges**

Les frais généraux et autres dépenses partagées sont répartis entre les différents programmes au prorata du total des traitements et salaires directs. Les frais de gestion et généraux comptabilisés dans les livres de la Mission, y compris les coûts d'exploitation, de ressources humaines, d'administration, de mise au point, de technologie de l'information, de financement et de locaux, ont été affectés aux divers programmes comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Services d'hébergement d'urgence	<b>14 121 943 \$</b>	13 670 288 \$
Banque alimentaire et Services aux familles	<b>3 069 507</b>	2 503 602
Services aux jeunes	<b>588 271</b>	762 498
Résidences	<b>765 192</b>	759 611
Clinique médicale et dentaire	<b>432 921</b>	478 350
Logements de transition	<b>97 218</b>	91 093
Frais de repas	<b>1 795 116</b>	1 617 012
	<b><u>20 870 168 \$</u></b>	<b><u>19 882 454 \$</u></b>

Ces charges comprennent des frais de gestion de placement, des frais d'intérêt et bancaires et des frais de cartes de crédit de 253 090 \$ (2023 - 248 296 \$).

**MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2024**

---

**16. Coût des fournitures distribuées**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Stocks d'ouverture	1 602 423 \$	1 779 406 \$
Fournitures données	7 752 606	8 900 718
Achats	<u>1 439 191</u>	<u>1 670 349</u>
 Stocks de clôture	 <u>10 794 220</u>	 <u>12 350 473</u>
	<u>(1 285 018)</u>	<u>(1 602 423)</u>
	 <b><u>9 509 202 \$</u></b>	 <b><u>10 748 050 \$</u></b>

Des fournitures ont été distribuées de la façon suivante au cours de l'exercice :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Banque alimentaire et Services aux familles	7 424 094 \$	7 829 297 \$
Services d'hébergement d'urgence	1 715 321	2 225 739
Services aux jeunes	9 366	59 700
Résidences	148 242	133 118
Opérations	23 201	18 965
Administration	<u>41 763</u>	<u>86 884</u>
 Dons à d'autres organismes	 <u>9 361 987</u>	 <u>10 353 703</u>
	<u>147 215</u>	<u>394 347</u>
	 <b><u>9 509 202 \$</u></b>	 <b><u>10 748 050 \$</u></b>

**17. Polices d'assurance vie**

- (a) La Mission possède une police d'assurance-vie pleinement payée d'une valeur de 127 718 \$ pour un individu. Ce don sera comptabilisé dans les produits quand les fonds seront reçus.
- (b) La Mission possède une police d'assurance-vie d'une valeur de 50 000 \$ pour un ancien membre du Conseil. Les primes mensuelles sont comptabilisées dans les charges. Au 30 septembre 2024, la police n'a aucune valeur de rachat. Ce don sera comptabilisé dans les fonds de legs lorsque les fonds seront reçus.

# MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### AU 30 SEPTEMBRE 2024

#### 18. Concentration du risque

La majorité des dons et des biens en nature reçus par la Mission proviennent de donateurs montréalais. La direction limite ce risque au moyen de l'établissement d'un fonds de réserve pour éventualités.

Les produits susceptibles d'être exposés au risque de concentration sont les suivants :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Moisson Montréal - denrées données	<b>5 610 260</b>	\$ 5 425 855
Subventions fédérales	<b>7 554 230</b>	\$ 7 714 522
Subvention provinciale dans le cadre du Programme de Soutien aux Organismes Communautaires (PSOC)	<b>2 255 447</b>	2 142 239
Subventions provinciales – autres	<b>640 905</b>	280 555
Subventions municipales	<b>224 054</b>	126 553

#### 19. Risques et incertitudes liés aux instruments financiers

Les instruments financiers se composent de montants comptabilisés de l'encaisse, de débiteurs et de placements à court terme qui se traduiront par des encaissements futurs, ainsi que d'une ligne de crédit, des crébiteurs et charges à payer et d'emprunts hypothécaires à rembourser qui se traduiront par des décaissements futurs.

##### (a) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change. La Mission est exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des titres négociables libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2024, la valeur comptable des instruments financiers libellés en dollars américains (présentés en dollars canadiens) est résumée ci-dessous :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Encaisse	<b>21 487</b>	\$ 41 594
Titres négociables	<b>2 115 845</b>	\$ 2 215 291

##### (b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'il s'agisse des facteurs spécifiques à l'instrument ou à tous les instruments négociés sur le marché. La Mission est exposée au risque de marché en raison de ses placements dans des titres négociables qui comprennent les placements en actions et titres à revenu fixe qui sont négociés sur un marché public. Au 30 septembre 2024, la juste valeur des titres négociables est supérieure au coût d'environ 1 370 000 \$ (2023 - 436 000 \$).

# **MISSION BON ACCUEIL / WELCOME HALL MISSION**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2024**

## 19. Risques et incertitudes liés aux instruments financiers (suite)

(c) **Risque lié aux taux d'intérêt**

La Mission est exposée au risque de taux, comme elle est exposée aux taux d'intérêt du fait de ses emprunts hypothécaires à taux fixe. Cette exposition peut avoir une incidence sur ses bénéfices au cours des périodes ultérieures si les taux d'intérêt diminuent. La Mission gère son exposition au risque de taux au moyen d'une surveillance minutieuse de ses flux de trésorerie et, à son avis, le risque n'est pas significatif.

**(d) Risque économique**

Comme la Mission tire l'essentiel de ses revenus de dons particuliers et des entreprises, il est exposé à des conditions économiques au cours de l'année. Cette exposition peut avoir un effet sur le montant des dons reçus, étant donné que le montant du revenu disponible des donateurs puisse changer.

## 20. Éventualités

Au cours de l'année, la Mission, ainsi que 6 autres organisations, ont été nommés défendeurs dans une action collective. L'action allègue que, depuis l'ouverture de l'Hôtel-Dieu en 2021, les services fournis ont entraîné une augmentation du nombre de personnes itinérantes souffrant de problèmes d'alcoolisme et/ou de santé mentale, ce qui représente une menace pour la sécurité publique et la paix du quartier.

L'action collective a été intentée au nom de toute personne résidant ou possédant une adresse, en tant que propriétaire ou locataire, à des fins personnelles, résidentielles, professionnelles ou commerciales dans le secteur entourant l'Hôtel-Dieu. Les défendeurs réclament des dommages compensatoires d'environ 25 000 \$ par habitant pour les préjudices physiques et mentaux subis à la suite d'interactions avec des personnes itinérantes, ainsi que pour la violation de leurs droits, protégés à la fois par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. La Mission a sollicité un avocat pour les représenter dans cette affaire. Selon la direction, la probabilité que la Mission subisse une perte financière en raison de cette action est faible.

## 21. Engagements

La Mission a un bail pour louer un bâtiment à Montréal-Nord.

Les paiements minimaux estimés au titre de la location sont les suivants :

2025	84 000	\$
2026	86 000	
2027	89 000	
2028	91 000	
2029	8 000	
	358 000	\$